LE GUIDE 2021-2022 DELA CHASSE

En Meurthe-et-Moselle

Ce guide vous est gracieusement offert par les armuriers:

ARMURERIE ANTON FLORSCH

64 bis rue de Metz 57140 WOIPPY Tél.: **03 87 30 06 67**

armurerie.anton-florsch@orange.fr

ARMURERIE BEAU REPAIRE

51 chemin de la Cocotte 88140 BULGNÉVILLE Tel · **03** 29 **09** 96 **02**

armureriebeaurepaire@orange.fr

ARMURERIE COMPAS-PISTEURS

3 rue Claude-Gellée 88000 ÉPINAL

Tél.: 03 29 82 40 03

armurerie-compas@orange.fr

ARMURERIE GRAND EST

10 rue du Pré Contal 54300 LUNÉVILLE Tél • **03 83 73 39 08**

www.armurerie-grand-est.fr rousselsports@wanadoo.fr

ARMURERIE DE L'EST

Lieu dit "Les Templiers" Route de Voisel 54200 BRULEY

Tél.: **07 88 17 31 56** armureriedelest@orange.fr

ARMURERIE BARRAS

Ball Trap de Vittel Chemin du Haut de Vittel 88800 THEY SOUS MONTFORT

Tél.: 03 2 9 08 20 23

www.armurerie-grand-est.fr rousselsports@wanadoo.fr



ARMURERIE ANTON FLORSCH



Spécialités ARMES RAYÉES STANDS DE TIR 100 et 36 mètres

ARMES | VÊTEMENTS | ACCESSOIRES DE CHASSE





64 bis, rue de Metz | 57140 WOIPPY Tél.: 03 87 30 06 67 www.armurerie-anton.com

FÉDÉRATION DES CHASSEURS

ADMINISTRATEURS

Daniel ROFSER

Vice-président

06 24 55 70 68 daniel.roeser0499@orange.fr m.lorrain@wanadoo.fr



Jean-Claude MARCHAL

06 84 77 64 49 marchalic@wanadoo.fr

4A, 4B, 5

Jean-Jacques BOSCHETTI

06 81 32 52 94 iean-iacques.boschetti@ orange.fr



Laurent GOFHLINGER

06 09 59 32 34 genevieveetlaurent. goehlinger@sfr.fr

8A. 8B. 9

Patrice NONDIER 06 18 51 14 67 patricenondier@gmail.com



Bruno BACUS

06 11 89 64 33 bruno.bacus@vahoo.fr

13.14

Michel LORRAIN Secrétaire

06 07 77 37 03



Claude GUILLERME Trésorier

06 25 03 12 76 seignosse1969@vahoo.fr



Patrick MASSENET Président

06 12 77 77 53 patrick.massenet@orange.fr



Bruno GATINOIS

Trésorier adjoint

06 80 37 19 03 gatinois.bruno@wanadoo.fr

18, 20 21

Philippe GOETZMANN Vice-président

07 81 58 40 62 philippe.goetzmann@free.fr

22, 29, 31, 32 Frédéric MOREL

06 81 39 98 91 fredericmo@west-telecom.com



Bruno LAVETTI 06 70 70 64 76

bruno.lavetti@orange.fr

26 30

Jean-Paul LARGENTIER 06 87 66 28 45

commune.ogeviller@ wanadoo fr

27, 28

Jonathan GUENAIRE

06 07 47 70 42 jonathan.quenaire@orange.fr

FÉDÉRATION **DES CHASSEURS** (suite)

• Pour nous rendre visite: ZA Atton Sud - Rue Pierre-Adt -54700 Atton

<u>⊾ Tél.</u>: 03 83 81 67 98

www.fdc54.com ☐ contact@fdc54.com

DIRECTEUR:

Gaspard VAUTRIN gvautrin@fdc54.com

SERVICE ADMINISTRATIF

Delphine BAILLY

Comptabilité

03 83 80 80 82 dbailly@fdc54.com

Nathalie DESWARTE

Accueil, validations permis de chasser, destruction nuisibles

03 83 81 67 98 ndeswarte@fdc54.com

Charlotte FONTY

Inscriptions permis de chasser, communication, formations

03 83 80 80 83 cfonty@fdc54.com

Carole L'HUILLIER

Dégâts de gibier 03 83 80 80 84 clhuillier@fdc54.com

Romuald GOLUCH

Chargé de la surveillance des territoires

07 88 31 70 06 - rgoluch@fdc54.com

SERVICE TECHNIQUE

Manuel LEHALLE

PAYS-HAUT

Responsable

du service technique

Commissions petit et grand gibier, plans de chasse grand gibier 03 83 80 80 87 / 06 07 80 08 46 mlehalle@fdc54.com

Fabien DASQUE

Formations du permis de chasser, Louvetiers, prêt de clôtures 03 83 80 80 89 / 06 81 54 44 84 fdasque@fdc54.com

SERVICE SCIENTIFIQUE

Moana GRYSAN

ISNFA

03 83 80 80 88 / 06 79 16 39 52 mgrysan@fdc54.com

Emric MIGOT

TOUL - PONT-À-MOUSSON

Piégage, nuisibles, plans de prévention

03 83 80 80 81 / 06 43 37 47 61 emigot@fdc54.com

Célestin JOBLOT

BAYON - LUNÉVILLE

ICE, petit gibier, gibier d'eau, suivi forêt gibier 03 83 80 80 86 / 06 80 72 36 10 cioblot@fdc54.com

Loïc LEHALLE

Chargé de projets03 83 80 80 85 / 06 42 47 56 75
llehalle@fdc54.com

Yann PARMENTIER

Chargé de mission

Cartographie
03 83 80 80 88
yparmentier@fdc54.com

LES LIEUTENANTS **DE LOUVETERIE**



→ QUELS SONT LEURS RÔLES?

 Les lieutenants de louveterie sont nommés par l'autorité administrative et concourent, sous son contrôle, à la destruction des animaux nuisibles.
 (art. L427-1 du Code de l'environnement).

1, 2

Pierre WILLEMIN 06 07 10 93 25

willeminpierre@ wanadoo.fr

3

Benoît THISSE

06 67 60 50 09 benoitthisse@outlook.fr

4A, 4B

Marc BOUVET

06 34 52 50 40 relaismargot 54@ orange.fr

5, 6, 7

Kévin Delon

06 10 92 26 91 kevin.delon7@orange.fr

6, 7

Jean-Marc BRIER 06 12 65 02 53

jeanmarcbrier@hotmail.fr

8A

Nathalie FONTY 06 72 06 67 71

nfonty@orange.fr

8B

Benjamin POUILLION 06 77 83 07 60

benjamin.pouillion@ gmail.com

8A, 8B

Stéphane CAILLOUX

06 72 40 60 83 stephanecailloux564@ gmail.com

9 Noël

Noël LORRAIN 06 85 91 16 59

00 85 91 10 59 noellorrain54@outlook.fr

III Dán

Rémi BRICE

06 24 32 04 01 remibrice54@gmail.com

II.

Christian GEORGES

06 89 57 84 79 christian.georges@ orange.fr

12

Régis RECEVEUR

06 50 28 61 40 regis.receveur@ laposte.net

Yannick HENRY

06 24 30 36 06 yhenry57@icloud.com

13

Luc RIBON

06 18 11 61 13 ribon.luc2@wanadoo.fr

14

Arnaud ROSLEY 06 77 09 47 57

arnaud.rosley@orange.fr

15, 17

Éric MALJEAN

06 77 38 22 63 eric.maljean@wanadoo.fr

Dominique VALLANCE 06 13 09 93 97

dominique.vallance@ wanadoo.fr

16

Pascal BONNE

06 12 50 25 78 parapheconseil@ orange.fr

18, 20, 21

Gilles GROSDIDIER

Président

06 11 40 04 00 gilles.grosdidier@ wanadoo.fr

19

Jean-Charles BURTE

06 19 91 20 76 jc.burte@notaires.fr

22

Denis RAPENNE

06 81 16 01 67 denis.rapenne@gmail.com

24, 25

Jean-Pierre SIMOUTRE

07 86 29 05 26 ip.simoutre@free.fr

David DIMEY

06 10 86 87 08 david.dimey@dimeytp.fr

26, 28

Alain DIMEY

06 77 39 94 48 dimey.alain@free.fr

27

Jean-Louis SEYER

06 82 06 79 32 il.seyer@orange.fr

29

Patrice GRANDCLER

06 03 75 52 47 patrice.grandcler54@ hotmail.com

30, 31

Bruno CANTENEUR

06 24 29 11 31 brunocanteneur54@ wanadoo.fr

31

Vincent DENIS

06 80 85 10 56 vincentdenis@ab2m.info

32

Thierry PELON

06 18 35 27 34 fortuna54710@yahoo.fr

33

Philippe KIERREN

06 08 73 09 81 philippe.kierren22@ wanadoo fr

ASSOCIATIONS **DÉPARTEMENTALES**

ASSOCIATION DES CHASSEURS À L'ARC

Michel LORRAIN
m lorrain@wanadoo fr

Tél.: **06 07 77 37 03**

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE GIBIER D'EAU

Sébastien URWALD

adcge54@gmail.com Tél · 07 62 53 36 25

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE GRAND GIBIER

Peter GORNER Tél.: 06 11 48 41 82

peter.gorner@cegetel.net

ASSOCIATION DES GARDES-CHASSE PARTICULIERS

Philippe CHONE philippe.chone123@orange.fr

Tél.: 03 83 23 60 42 Tél.: 06 80 08 61 81

ASSOCIATION DES JEUNES CHASSEURS

Quentin GUERIN assojc54@gmail.com Tel · 06 64 32 87 18

ASSOCIATION DES PIÉGEURS

Philippe GOETZMANN philippe.goetzmann@free.fr Tel · 07 81 58 40 62

UNION NATIONALE POUR L'UTILISATION DE CHIEN DE ROUGE

Benjamin ORDITZ

benjamin88du54@hotmail.fr Tél · **07** 85 60 02 40

OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

Direction régionale Grand Est Bâtiment Moselle Chemin du Longeau à Rozérieulles

57160 Moulins-lès-Metz Tél.: 03 87 52 14 56 dr.grand-est@ofb.gouv.fr

Service départemental en Meurthe-et-Moselle sd54@ofb.gouv.fr

Le plus grand choix du département



@camille_hunter.fr



130 références de munitions rayées,



DECATHLON @decathlon_nancy Houdemont

QUAND CHASSER LES PRINCIPAUX GIBIERS?

- Fn tir individuel
- En tir individuel, en battue en plaine et dans les bois de moins de 50 ha
- Battue et tir individuel
- Plan de gestion lièvre sur l'ensemble du département

Juin	Juillet	Août
1	9 10	
1	Broo	card
1	9 10	
	1	1 9 10 1 Brod

Obligation de saisir en ligne tous les prélèvements des animaux soumis à plan de chasse dans les 48h qui suivent les prélèvements en battue ou à l'affût.



OUVERTURE GÉNÉRALE: 19 SEPTEMBRE 2021 À 8H00 FERMETURE GÉNÉRALE: 28 FÉVRIER 2022 AU SOIR

- Chasse à courre à cor et à cri du 19 septembre 2021 au 31 mars 2022
- Vénerie sous terre du 15 septembre 2021 au 15 janvier 2022

Septem	bre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février
18	19					28
18	19					28
1 18						
	19	8 9				28
				31		
	19		1			
	19				31	
	19				31	
	19					28
18	19					28
	19					28 28 28
	19					28
	19					28
Voir les arrêtés en temps youlu						

Voir les arrêtés en temps voulu

Les gibiers d'eau et de passage font l'objet d'un arrêté ministériel. S'informer des dates d'ouvertures-fermetures auprès de la Fédération ou sur www.fdc54.com

LISTE

DES CONDUCTEURS UNUCR

<u>♣ Délégué</u>: M. ORDITZ Benjamin • Coordonnées: 07 85 60 02 40

benjamin88du54@hotmail.fr

→ Leur intervention est gratuite

BENOÎT Jean-Michel

54200 CHOLOY-MENILLOT 06 02 06 98 11

BONNE Pascal

54113 MONT-LE-VIGNOBLE 06 12 50 25 78 09 52 37 32 59

BOUILLON Nicolas

54200 JAILLON 06 20 32 00 10 03 83 62 97 17

FORDOXEL Georges

54400 LONGWY 07 86 97 99 09

GARNAUD Sébastien

54470 ESSEY-MAIZERAIS 06 72 28 03 25

GRÉGOIRE Aline

54260 FRESNOIS-LA-MONTAGNE 06 85 16 33 86 03 82 23 48 41

GRÉGOIRE Michel

54260 FRESNOIS-LA-MONTAGNE 06 73 24 39 92 03 82 23 48 41

GUERRE Philippe

54134 CEINTREY 06 33 88 76 86

KELLER Sébastien

88600 LE BOULAY 06 46 02 39 73

KOEHLY Emmanuel

54120 BERTRICHAMPS 06 73 60 24 65 03 83 71 13 09

LEDOYEN Marc

55600 MARVILLE 06 03 00 51 27 03 29 87 79 04

LOHRMANN Alain

54300 THIEBAUMÉNIL 06 15 47 57 86 03 83 42 96 55

MASSAUX Fabrice

54380 GEZONCOURT 07 89 36 54 23 03 83 23 67 78 03 83 80 23 52

THERNOT / ORDITZ Malory

54380 VILLERS-EN-HAYE 07 50 37 74 73

ORDITZ Benjamin

54380 VILLERS-EN-HAYE 07 85 60 02 40

LES CONSIGNES **DE SÉCURITÉ**

ROCHOTTE Cyril

54300 FLIN 06 19 89 74 56

RIEDER Roméo

54320 MAXÉVILLE 06 08 58 05 19

RITZ Thierry

55201 NONSARD LAMARCHE 06 70 82 42 59

SIMMER Roger

54380 LANDREMONT 06 82 39 43 84 03 83 23 60 70

SIMON Michel

54480

BERTRAMBOIS 06 06 66 89 17 03 83 42 56 02

SIMOUTRE Jean-Pierre 54450 CHAZFII

SUR-ALBE 07 86 29 05 26 03 83 42 35 85

VIOLE Jordan

54670 MILLERY 06 66 40 06 88

→ La sécurité concerne aussi les autres usagers de la nature, il est de la responsabilité des organisateurs de prévenir quiconque qu'une action de chasse est en cours.

DÉCLARATION DES BATTUES

Arrêté préfectoral annuel

- Du 10 juillet à l'ouverture générale pour protéger les cultures sur pieds, pour les espèces « sangliers et renards » : déclaration des hattues 24 heures à l'avance en mairie pour affichage.
- Les jours de chasse en battue du grand gibier doivent être précisés sur un calendrier et enregistrés avant le 15 septembre sur le site Internet de la FDC 54 par le déclarant lui-même.

Ils doivent également être affichés en Mairie.

LES CONSIGNES **DE SÉCURITÉ** (suite)

PANNEAUX « CHASSE EN COURS »

Il est obligatoire de signaler toute chasse en battue par des panneaux « chasse en cours » qui seront placés à toutes les voies ouvertes à la circulation du public (routes, sentiers balisés, pistes cyclables) avant qu'elle ne débute et impérativement enlevés dès qu'elle se termine. Les panneaux ne sont pas obligatoires en chasse individuelle. Il est interdit de tirer depuis, à travers et en direction d'une route ou chemin public, d'une voie ferrée, d'une habitation et de ses dépendances.

GILET FLUORESCENT

Le port du gilet fluorescent, de préférence orange, ou rouge couvrant le dos et le torse est obligatoire pour tous les participants à l'action de chasse et la recherche des animaux blessés (il n'est pas obligatoire pour la chasse aux migrateurs et la chasse individuelle).

TRANSPORT

Lors des déplacements en véhicule, il est obligatoire de transporter les armes démontées ou déchargées et placées dans un étui. Lors des déplacements à pied, il convient de transporter les armes déchargées et ouvertes (fusil cassé, culasse ouverte ou enlevée).

COMPORTEMENT DU CHASSEUR

AU POSTE

- Les chasseurs doivent repérer la position de leurs voisins et prendre contact avec eux.
- Tout chasseur doit être posté ventre au bois, tirer au rembuché en respectant l'angle de 30° minimum.



- Ne quittez votre poste sous aucun prétexte durant la traque. À la fin de chaque traque, mettez les chiens en laisse et ramenez-les aux voitures.
- Ne chargez votre arme qu'une fois au poste.
- Tir à balle obligatoire pour le grand gibier.
- Chaque chasseur est responsable de son tir.
- Tout tir doit être fichant : position debout obligatoire.
- Ne suivez jamais un gibier avec les canons dirigés vers vos voisins.
- Ne déplacez pas un animal, soumis au plan de chasse sans dispositif de marquage.
- La sécurité n'a pas de prix. Ne pas tirer est aussi un acte de chasse.
- La courtoisie est de riqueur envers tous les autres utilisateurs de la nature.

3 SONT INTERDITS

- Le tir de nuit.
- Le tir de la gélinotte des bois, du cog et de la poule de bruyère.
- Le tir de la perdrix et du faisan au poste à l'agrainée ou à proximité d'abreuvoirs.
- Le tir de la bécasse à la passée et à la croule
- L'emploi de sources lumineuses, de miroirs à facettes, de disques ou de bandes enregistrées reproduisant le cri des animaux.
- L'emploi d'autres armes ou instruments de propulsion que les armes à feu ou les arcs.
- L'utilisation de grenaille de plomb dans les zones humides.

L'Armurerie Beau Repaire

BULGNEVILLE

51 Chemin de la Cocotte près du rond point de l'autoroute





Pêche, Chasse Sports & Loisirs



Les grandes marques Blaser, Beretta, Chapuis, Browning, Merkel, Swarovski Réglage, réparations, essais, montage optique

300 m² de magasin

La plus grande surface de la région dédiée à la chasse et à la pêche + stand de tir

jusqu'à -20% sur les munitions*

Ouvert du lundi au Vendredi : 9h-12h 14h-19h

Samedi: 9h-12h 14h-18h

Tel: 0899 792 490

Venez nous rejoindre sur notre site: www.armurerie-beaurepaire.com

*voir conditions en magasin

EN **PRATIQUE**

TEMPS DE NEIGE

Arrêté préfectoral annuel La chasse en temps de neige est interdite, à l'exception:

- de la chasse du gibier d'eau sur les fleuves, rivières, canaux, réservoirs, lacs, étangs et dans les marais non asséchés à condition qu'ils soient libres de glace, le tir au-dessus de la nappe d'eau étant seul autorisé
- de l'application du plan de chasse du grand gibier;
- de la chasse du renard, du ragondin, du pigeon et du rat musqué;
- de la chasse à courre et de la vénerie sous terre ;
- des oiseaux issus d'élevage (perdrix grise, rouge et faisans) pour les établissements professionnels de chasse.

POSTES DE TIR

Arrêté préfectoral du 18/11/1994, modifié au 30/04/2014

La construction, l'aménagement et l'utilisation de postes de tir dont le plancher ou le siège excèdent la hauteur de 1,50 mètre sont interdits à moins de 100 m de la limite des territoires de chasse voisins, sauf accord écrit entre les détenteurs des droits de chasse concernés.

AGRAINAGE

Sous réserve d'un plan de prévention accepté par la Fédération

En plaine: toute forme de nourrissage et d'appâtage destinée au grand gibier est interdite ainsi que sur les plans de chasse d'une surface boisée inférieure à 80 ha. L'agrainage et l'appâtage ne sont autorisés que dans un but préventif et dissuasif. L'agrainage linéaire doit avoir lieu à plus de 200 m des lisières forestières et ne doit pas

PRATIQUE (suite)

entraîner de dégradation de la voirie forestière, les points fixes à 500 m de la plaine. Seuls sont autorisés les aliments naturels suivants : céréales grains y compris maïs grain, pois, pommes, poires, sel, goudron de Norvège et crude ammoniac.

PLAN DE PRÉVENTION

Pour agrainer, un plan de prévention est obligatoire depuis 2007.

Il est renouvelable d'année en année par tacite reconduction. Toute modification doit faire l'objet d'une nouvelle demande auprès de la Fédération avant le 1^{er} juin.

Pas de plan de prévention = agrainage interdit

PLANS DE CHASSE

Chevreuils: pour le chevreuil, possibilité de baguer les adultes (CHI) avec des bracelets jeunes (CHIJ), à partir du 1^{er} février.

Sangliers: il existe désormais deux bracelets. Un bracelet SAI permettant de baguer tous les sangliers sans distinction de sexe ou de poids, et un bracelet SAF, destiné exclusivement aux femelles de plus de 50 kg eviscérées.



LES GRANDS **CERVIDÉS**

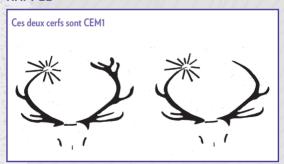
LA DÉFINITION DU CERF « CEM1 »

• Définition du CEM1 :

CEM1, possibilité de marquage de tous les cerfs mâles ne présentant aucun andouiller au-dessus de la chevillure sur au moins un merrain et ce quel que soit le nombre d'andouillers du second merrain. (Le cerf à fourches est exclu de cette catégorie et devra être baqué CEM2.)

NB: Un andouiller est une pointe d'au moins 5 cm mesurée depuis la courbure supérieure de sa jonction avec le merrain.

RAPPEL



 La définition du CEM2 reste inchangée : possibilité de marquage sur tous les cerfs mâles coiffés et les jeunes de moins d'un an sans distinction de sexe.

À partir du 01/02 de la saison en cours, possibilité de baguer les biches (CEF) avec des bracelets de faons (CEIJ).

L'ÂGE DES ANIMAUX PAR LEURS MÂCHOIRES

INDICATEURS DE CHANGEMENT ÉCOLOGIQUE (ICE)

La Fédération s'est engagée dans la mise en place des ICE dans les massifs 24, 27 et 28. Dans ce contexte, il convient que les adhérents de ces massifs pratiquent la pesée des faons de cerfs la saison prochaine. Celle-ci doit être faite avec un animal plein, sans arrondir le poids.

Merci de vous rapprocher de **Jonathan GUENAIRE**, administrateur en charge des cervidés, au 06 07 47 70 42, pour de plus amples renseignements.

SCHÉMA RELATIF À LA DÉTERMINATION DE L'ÂGE DES GRANDS CERVIDÉS



- a : faon de l'année avec les trois incisives et la canine étroite b : animal d'un an avec les deux incisives définitives (larges)
- c : animal de plus d'un an avec les quatre labiales définitives (larges). Les dents lactéales (de lait) sont marquées par le trait de couleur rouge.

LES HEURES **DE CHASSE** (JUIN 2021 - FÉVRIER 2022)

→ Le jour correspond à la période comprise entre une heure avant le lever et une heure après le coucher du soleil du chef-lieu du département. Vous trouverez ci-après les horaires légaux de chasse, hormis pour le gibier d'eau avec ses spécificités. Les horaires sont ceux du dimanche pour la Meurthe-et-Moselle. Pour les autres jours, ils sont légèrement différents.

JUIN 2021			
06 juin	04h34	22h34	
13 juin	04h32	22h38	
20 juin	04h32	22h41	
27 juin	04h34	22h42	

	JUILLET 2021	
04 juillet	04h38	22h40
11 juillet	04h44	22h36
18 juillet	04h51	22h30
25 juillet	05h00	22h22
0 -	A0ÛT 2021	
01 août	05h09	22h13
08 août	05h18	22h02
15 août	05h28	21h50
22 août	05h38	21h36
29 août	05h48	21h23

JEFTEMBRE 2021	
05h57	21h08
06h07	20h54
06h17	20h39
06h27	20h24
	05h57 06h07 06h17

LES HEURES **DE CHASSE** (SUITE)

	OCTOBRE 2021	
03 octobre	06h37	20h09
10 octobre	06h48	19h55
17 octobre	06h57	19h41
24 octobre	07h09	19h28
31 octobre*	06h20	18h16
	NOVEMBRE 2021	
07 novembre	06h31	18h05
14 novembre	06h42	18h56
21 novembre	06h52	17h48
28 novembre	07h02	17h43
	DÉCEMBRE 2021	
05 décembre	07h11	17h39
12 décembre	07h18	17h39
19 décembre	07h24	17h40
26 décembre	07h27	17h44
	JANVIER 2022	
02 janvier	07h27	17h50
09 janvier	07h26	17h58
16 janvier	07h22	18h08
23 janvier	07h15	18h18
30 janvier	07h07	18h29
	FÉVRIER 2022	
06 février	06h57	18h41
13 février	06h46	18h52
20 février	06h34	19h04
27 février	06h21	19h15

^{*}Sous réserve que les horaires soient modifiés suite à l'abandon de l'heure d'hiver.

SARL VITTEL CHASTIR ARMURERIE BARRAS

Nouvelle adresse, l'armurerie se trouve désormais sur le ball trap



Du lundi au vendredi de 10h à 12 et de 14h15 à 19h **et le samedi** de 10h à 12h et de 14h15 à 18h Armes, Munitions, Optiques, Vêtements Montage, réglage Atelier de réparation Ball Trap et sanglier courant Pas de tir 100 mètres





ARMURERIE BARRAS - SARL VITTEL CHASTIR
Des professionnels diplômés à votre service

Chemin du haut de Vittel 88800 THEY/S/MONTFORT Tél : 03 29 08 20 23

Chasse et Territoire de l'Est

Maison de la Chasse et de la Nature 1, rue de la Passotte – 57070 Metz Tél. : 03 87 75 82 82 – Fax : 03 87 75 82 83

Le spécialiste des accessoires de la chasse et du chasseur















Adhérents à la FDC57
(permis validé en Moselle ou adhérent territorial)
Bénéficiez de 5 à 50% de réduction

Visitez notre site* www.ctde.fr

*paiement par CB entièrement sécurisé

Suivez-nous sur f et 🖾